



# La taxonomie verte européenne : comment s'y préparer ?

Groupe de Travail Reporting RSE

# Programme

## Accueil

**Nathalie BOYER** | Déléguée générale, ORÉE

## Point d'actualité

**Benjamin VINCENT** | Chargé de mission Reporting RSE et Économie circulaire – ORÉE

## Présentation de la taxonomie

**Arthur CAMPREDON** | Adjoint au chef du bureau finance durable, Direction Générale du Trésor

## Retours d'expériences

**Valérie DAVID** | Directrice développement durable et innovation transverse, EIFFAGE

**Cécile TEXIER** | Sustainability & CSR Vice President, Alstom

**Laurent PICHERAL** | Directeur Général Solidarité Groupe, Accor



# Point d'actualité

Benjamin VINCENT | Chargé de mission Reporting RSE et Économie circulaire, ORÉE



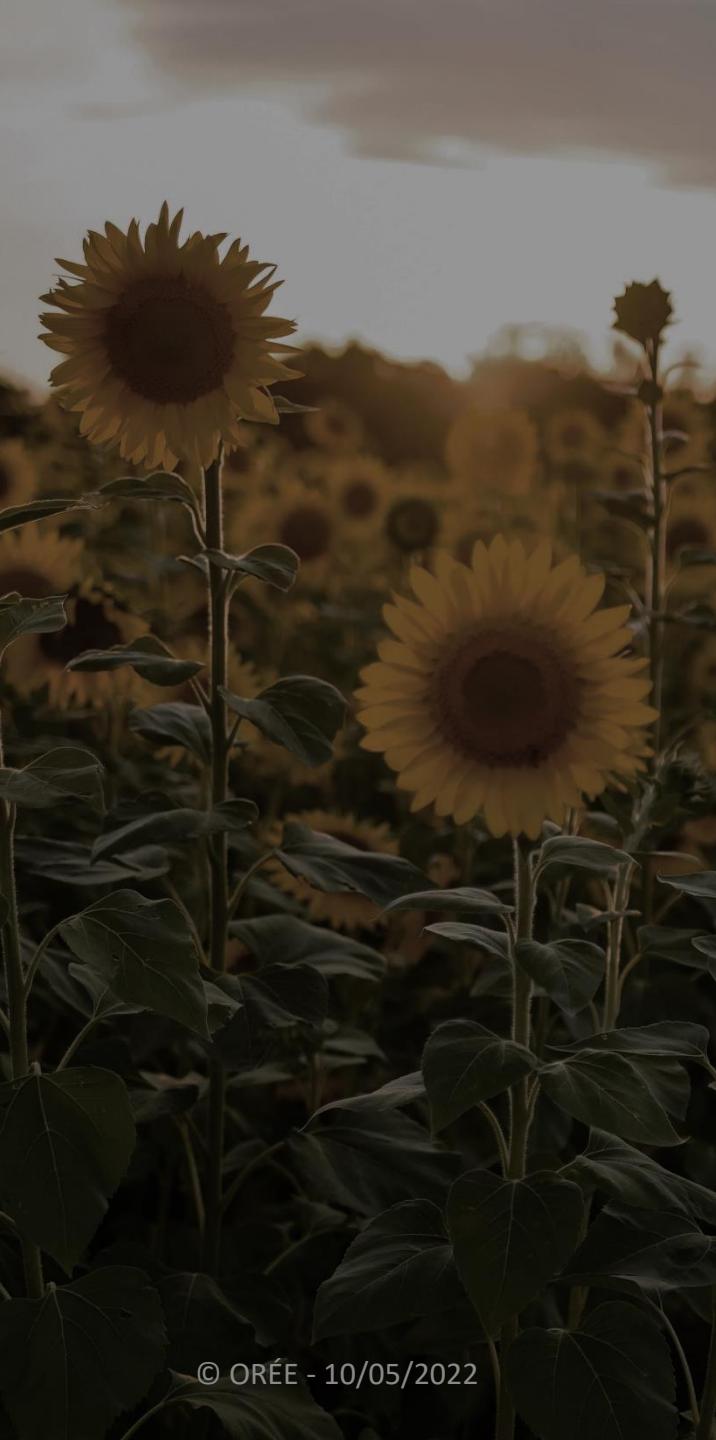
# 1. LA CORPORATE SUSTAINABILITY DUE DILIGENCE

## La proposition de directive

### Objectifs :

- « Favoriser un comportement durable et responsable des entreprises ;
- Ancrer les considérations relatives aux droits de l'homme et à l'environnement dans les activités et la gouvernance des entreprises ;
- Garantir que les entreprises prennent en compte les effets négatifs de leurs actions, y compris dans leurs chaînes de valeur à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe ».

	LARGE EU LIMITED LIABILITY COMPANIES	NON-EU COMPANIES	SMALL AND MEDIUM ENTERPRISES	
GROUP 1	<i>500+ employees and more than €150 million of turnover*</i>	<b>+/- 9,400</b> companies	<b>+/- 2,600</b> companies	Micro companies and small and medium enterprises (SMEs) are not directly concerned by the proposed rules.
GROUP 2	<i>250+ employees and more than €40 million of turnover*, operating in defined high impact sectors such as textiles, agriculture, extraction of minerals. The rules will apply to this group 2 years later than to group 1.</i>	<b>+/- 3,400</b> companies	<b>+/- 1,400</b> companies	However, the proposal provides supporting measures for SMEs, which could be indirectly affected.



# LA CORPORATE SUSTAINABILITY DUE DILIGENCE (CSDD)

## Devoir de vigilance :

- intégrer le devoir de vigilance dans les politiques ;
- recenser les incidences négatives réelles ou potentielles ;
- prévenir ou atténuer les incidences potentielles ;
- mettre un terme aux incidences réelles ou les réduire au minimum ;
- procédure de réclamation ;
- communiquer publiquement.

**Climat** : plan d'alignement du modèle d'affaire avec un trajectoire à 1,5 °C.

## Cette proposition comprend également un volet « gouvernance »

- **Administrateurs** : mise en place et supervision du devoir de vigilance ; prise en compte des conséquences de leurs décisions sur l'environnement ; incitation à rémunération variable indexée à critères climatiques.

# TÉLÉCHARGEZ NOS TRAVAUX

## RAPPORT COMPLET



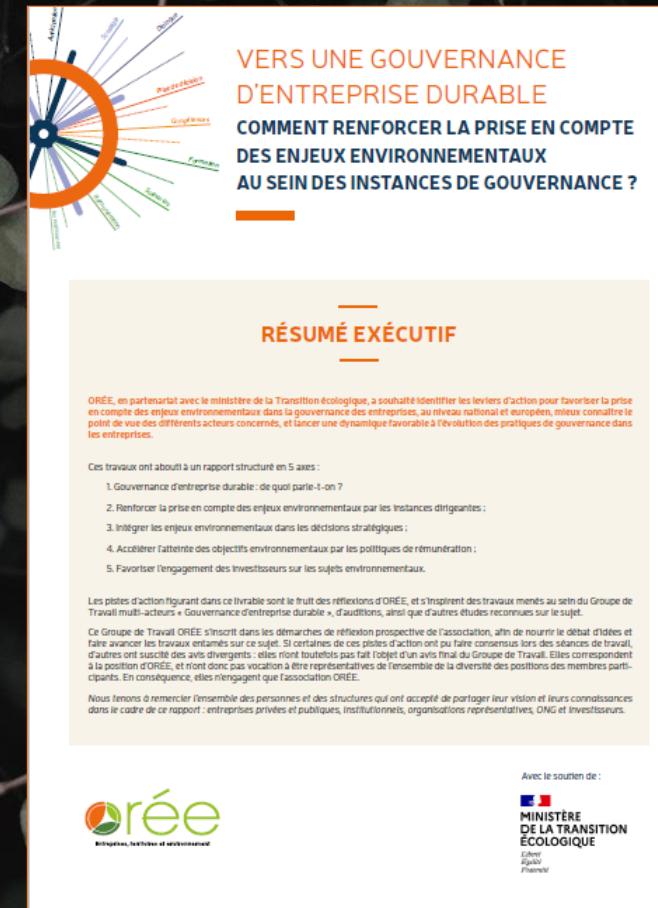
**VERS UNE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DURABLE : COMMENT RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX AU SEIN DES INSTANCES DE GOUVERNANCE ?**

Anticipation, Stratégie, Dialogue, Prise de décision, Compétences, Formation, Scénarios, Remunération, Initiatives publiques.

**oree**  
Entreprises, territoires et environnement

Avec le soutien de  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
Lionel Jospin

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF



**VERS UNE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DURABLE**  
**COMMENT RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX AU SEIN DES INSTANCES DE GOUVERNANCE ?**

**RÉSUMÉ EXÉCUTIF**

OREE, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique, a souhaité identifier les leviers d'action pour favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gouvernance des entreprises, au niveau national et européen, mieux connaître le point de vue des différents acteurs concernés, et lancer une dynamique favorable à l'évolution des pratiques de gouvernance dans les entreprises.

Ces travaux ont abouti à un rapport structuré en 5 axes :

1. Gouvernance d'entreprise durable : de quoi parle-t-on ?
2. Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux par les instances dirigeantes ;
3. Intégrer les enjeux environnementaux dans les décisions stratégiques ;
4. Accélérer l'atteinte des objectifs environnementaux par les politiques de rémunération ;
5. Favoriser l'engagement des investisseurs sur les sujets environnementaux.

Les pistes d'action figurant dans ce livrable sont le fruit des réflexions d'OREE, et s'inspirent des travaux menés au sein du Groupe de Travail multi-acteurs « Gouvernance d'entreprise durable », d'au moins, ainsi que d'autres études reconnues sur le sujet.

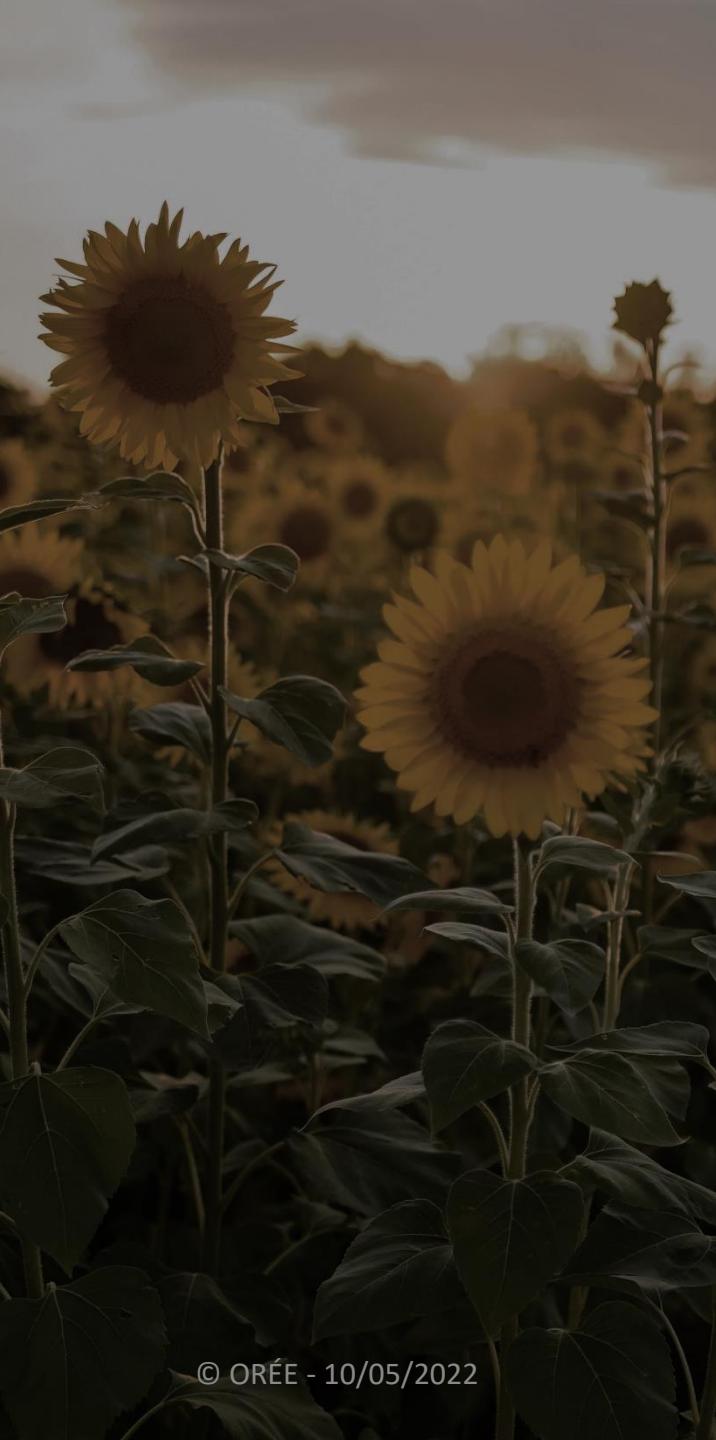
Ce Groupe de Travail OREE s'inscrit dans les démarches de réflexion prospective de l'association, afin de nourrir le débat d'idées et faire avancer les travaux entamés sur ce sujet. Si certaines de ces pistes d'action ont pu faire consensus lors des séances de travail, d'autres ont suscité des avis divergents : elles n'ont toutefois pas fait l'objet d'un avis final du Groupe de Travail. Elles correspondent à la position d'OREE, et n'ont donc pas vocation à être représentatives de l'ensemble de la diversité des positions des membres participants. En conséquence, elles n'engagent que l'association OREE.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes et des structures qui ont accepté de partager leur vision et leurs connaissances dans le cadre de ce rapport : entreprises privées et publiques, institutionnelles, organisations représentatives, ONG et Investisseurs.

Avec le soutien de :

**oree**  
Entreprises, territoires et environnement

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
Lionel Jospin



## 2. La Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)

### Governance

Disclose the organisation's governance around nature-related risks & opportunities.

### Strategy

Disclose the actual and potential impacts of nature-related risks and opportunities on the organisation's businesses, strategy and financial planning where such information is material.

### Risk Management

Disclose how the organisation identifies, assesses and manages nature-related risks.

### Metrics & Targets

Disclose the metrics and targets used to assess and manage relevant nature-related risks and opportunities where such information is material.

#### Recommended Disclosures

- A. Describe the board's oversight of nature-related risks and opportunities.
- B. Describe management's role in assessing and managing nature-related risks and opportunities.

#### Recommended Disclosures

- A. Describe the nature-related risks and opportunities the organisation has identified over the short, medium, and long term.
- B. Describe the impact of nature-related risks and opportunities on the organisation's businesses, strategy, and financial planning.
- C. Describe the resilience of the organisation's strategy, taking into consideration different scenarios.
- D. Describe the organisation's interactions with low integrity ecosystems, high importance ecosystems or areas of water stress.

#### Recommended Disclosures

- A. Describe the organisation's processes for identifying and assessing nature-related risk.
- B. Describe the organisation's processes for managing nature-related risks.
- C. Describe how processes for identifying, assessing, and managing nature-related risks are integrated into the organisation's overall risk management.
- B. [Disclose Scope 1, Scope 2, and, if appropriate, Scope 3 greenhouse gas (GHG emissions, and the related risks.]\* \*Adaptation under consideration by TNFD
- C. Describe the targets used by the organisation to manage nature-related risks and opportunities and performance against targets.

Figure 3: TNFD draft disclosure recommendations



## 2. La Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)

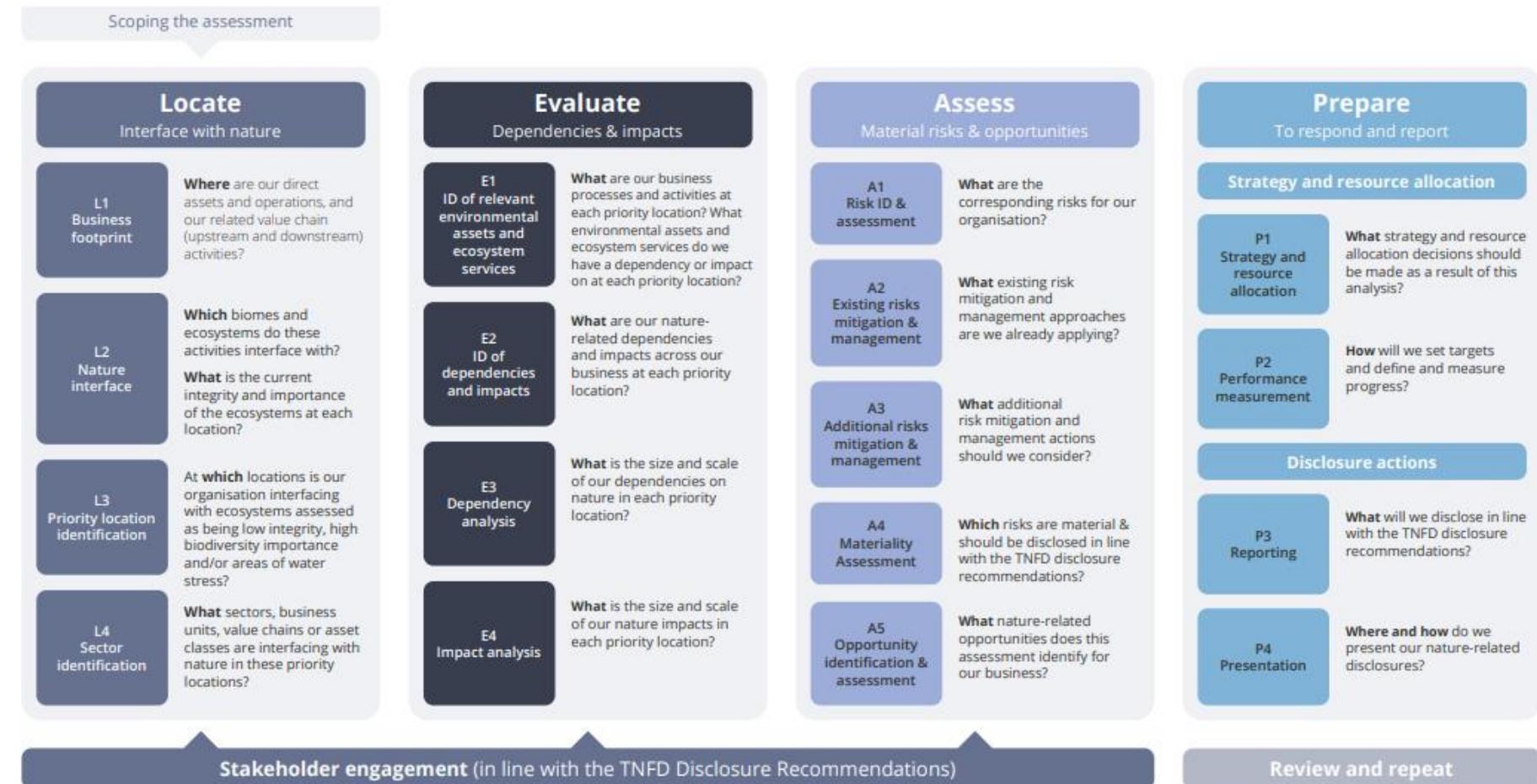
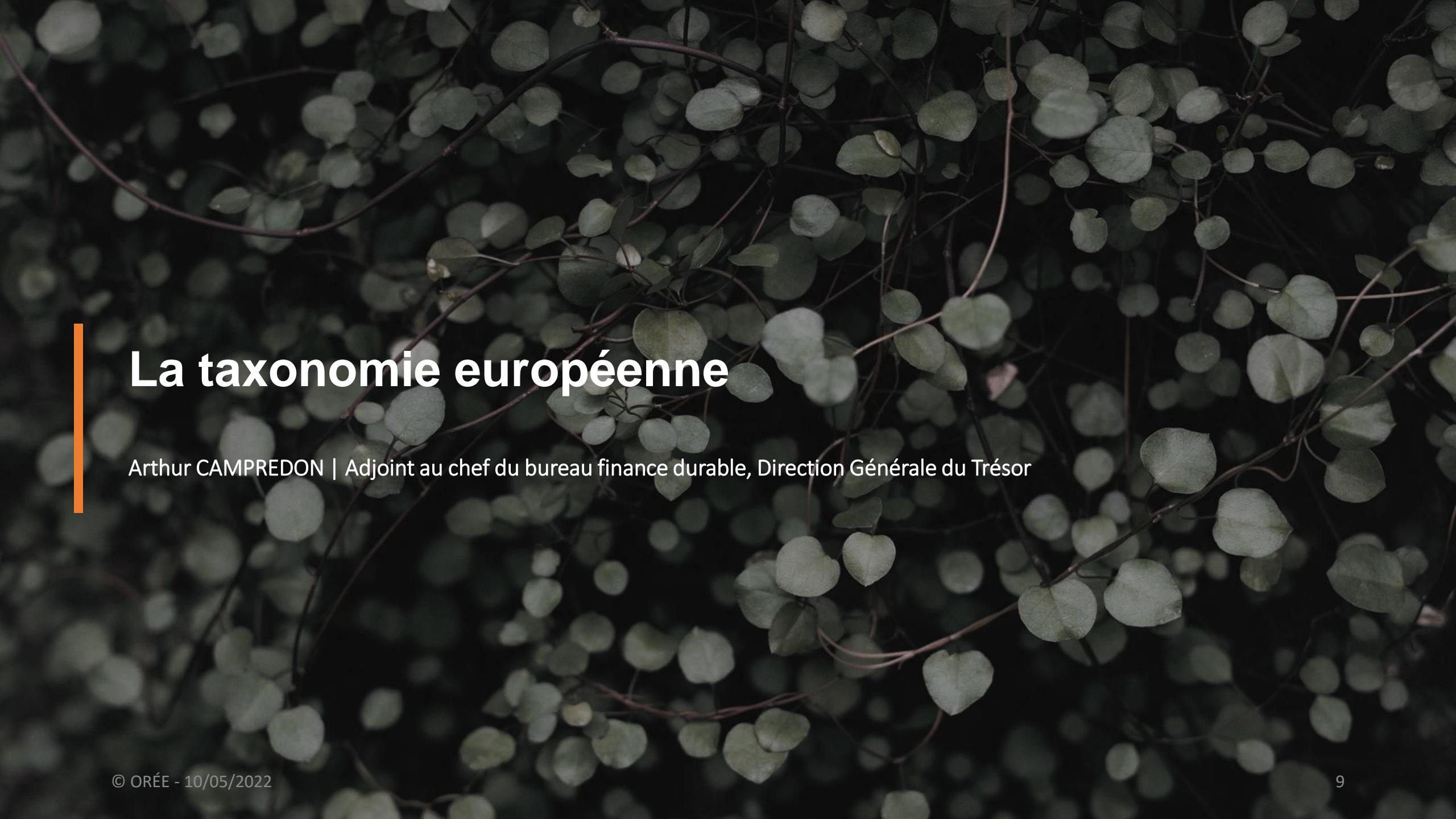


Figure 4: The LEAP approach

Consultation en cours jusqu'en 2023



# La taxonomie européenne

Arthur CAMPREDON | Adjoint au chef du bureau finance durable, Direction Générale du Trésor



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA TAXONOMIE**

## **2 – ENJEUX EN COURS ET À VENIR**

# Les grands objectifs de la taxonomie

## La nécessité de développer une grammaire commune au niveau européen

- La taxonomie comme « **système métrique** » de la durabilité :
  - harmoniser les définitions,
  - uniformiser les critères de labellisation,
  - améliorer la lisibilité pour les investisseurs, les épargnants et les superviseurs.
- Un outil indispensable de la **lutte contre l'éco-blanchiment**
- Un **socle aux initiatives législatives et réglementaires** en matière de finance durable (*reporting extra-financier, standard d'obligations vertes, Ecolabel...*)
- Un rôle d'**outil de suivi** du « *verdissement* » de notre économie



# L'élaboration de la taxonomie au niveau européen

## Les réflexions préalables de la Commission

- **2016** : mise en place d'un ***High Level Expert Group*** sur la finance durable
- **Mars 2018** : **plan d'action de la Commission** sur la finance durable
- **Mai 2018** : **proposition législative de la Commission européenne** et lancement d'un groupe d'experts technique (TEG)

Technical Expert Group  
on Sustainable Finance  
(TEG)



## Un processus législatif en plusieurs temps

- **Mai 2018 – mai 2020** : processus de co-décision au niveau européen (travaux au sein du Conseil & du Parlement européen, trilogue...)
- **Juin 2020** : publication du règlement établissant une taxonomie européenne
- **Janvier 2020 – Décembre 2022** : élaboration des actes délégués (critères techniques sur les 6 objectifs, reporting...)

22.6.2020 EN Official Journal of the European Union L 198/13

REGULATION (EU) 2020/852 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL  
of 18 June 2020  
(Text with EEA relevance)

on the establishment of a framework to facilitate sustainable investment, and amending Regulation (EU) 2019/2088

THE EUROPEAN PARLIAMENT AND THE COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION,  
Having regard to the Treaty on the Functioning of the European Union, and in particular Article 114 thereof,  
Having regard to the proposal from the European Commission,  
After transmission of the draft legislative act to the national parliaments,  
Having regard to the opinion of the European Economic and Social Committee (1),  
Acting in accordance with the ordinary legislative procedure (2),  
Whereas:  
(1) Article 3(3) of the Treaty on European Union aims to establish an internal market that works for the sustainable development of Europe, based, among other things, on balanced economic growth and a high level of protection and the improvement of the quality of the environment.  
(2) On 25 September 2015, the UN General Assembly adopted a new global sustainable development framework: the 2030 Agenda for Sustainable Development (the '2030 Agenda'). The 2030 Agenda has at its core the Sustainable Development Goals (SDGs) and covers the three dimensions of sustainability: economic, social and environmental. The Commission communication of 22 November 2016 on the next steps for a sustainable European future links the SDGs to the Union policy framework to ensure that all Union actions and policy initiatives, both within the Union and globally, take the SDGs on board at the outset. In its conclusions of 20 June 2017, the Council confirmed the commitment of the Union and its Member States to the implementation of the 2030 Agenda in a full, coherent, comprehensive, integrated and effective manner, in close cooperation with partners and other stakeholders. On 11 December 2019, the Commission published its communication on 'The European Green Deal'.

# Le fonctionnement de la taxonomie (1/3)

## Les 6 objectifs de la taxonomie

- Les **six objectifs environnementaux** qui devraient être couverts par le présent règlement sont:
  - l'atténuation du changement climatique
  - l'adaptation au changement climatique
  - l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
  - la transition vers une économie circulaire
  - la prévention et le contrôle de la pollution
  - la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes



# Le fonctionnement de la taxonomie (2/3)

Comment être en conformité avec la taxonomie ? Plusieurs étapes !

- Vérifier les **critères techniques d'éligibilité** (*technical screening criteria*) sur au moins un des 6 objectifs de la taxonomie
- Etre compatible avec **les critères secondaires sur chacun des 6 objectifs** (« *do not significantly harm* » ou « *DNSH* »)
- Satisfaire des **standards minimaux en matière de droits de l'homme** (« *minimum social safeguards* »)



# Le fonctionnement de la taxonomie (3/3)

## Les critères techniques d'éligibilité

- La Commission établit, sur la base de la contribution technique de la Plateforme pour la finance durable, des **critères d'examen technique** détaillés et calibrés pour les différentes activités économiques
- Ces critères sont établis **pour chacun des 6 objectifs**
- Il s'agit majoritairement de **seuils** qui indiquent « *comment votre activité peut répondre à l'objectif ?* »

## Exemple de critères

- **Critère « climat »** : ne pas émettre plus de 100 gCO2/kWh en cycle de vie.
- **Critères « *do not significantly harm* »** :
  - Satisfaire aux exigences de la directive cadre sur l'eau **ou de la directive sur les émissions industrielles (IED)**
  - Avoir mis en place un plan de continuité écologique, **réaliser une étude d'impact**.

# Le reporting taxonomie

## Reporting au niveau de l'entité & du produit financier

- La Commission a adopté en juillet 2021 **l'acte délégué d'application de l'article 8 du règlement**, qui précise les modalités de reporting d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie au niveau de l'entité.
- L'entrée en application du reporting sera progressive :
  - Reporting allégé en 2022 sur l'éligibilité à la taxonomie (Acte délégué Climat) ;
  - Reporting d'alignement des entreprises non-financières en 2023 (Acte délégué Climat) ;
  - Reporting complet en 2024 pour les acteurs financiers et non-financiers (exception de certaines activités des banques → 2025).
- La Commission a également proposé le 6 avril 2022 son **acte délégué à SFDR**, qui précise quant à lui les modalités de reporting d'alignement à la taxonomie au niveau du produit financier.
  - Un reporting alignement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sans l'AD, au niveau précontractuel et au cours de la vie du fonds ;
  - Une approche différenciée du reporting entité.

# Les derniers développements (1/2)

## Publication de l'acte délégué sur les critères techniques relatifs au climat (avril 2021)

- La Commission a publié en avril 2021 **l'acte délégué sur les deux objectifs climatiques (atténuation et adaptation)**:
  - N'inclut pas les activités non consensuelles (**nucléaire, gaz**) et connexes (turbines, équipements pour la production d'électricité et/ou de chaleur) ni celles sur lesquelles les travaux ou discussions n'avaient pas abouti dans les temps (**agriculture, transport aérien**, etc.)

## Publication de l'acte délégué complémentaire sur le nucléaire et le gaz (mars 2022)

- **Procédure de non-objection** au Conseil et au Parlement européen en cours depuis le 10 mars 2022.
- Risque de rejet de la proposition ?

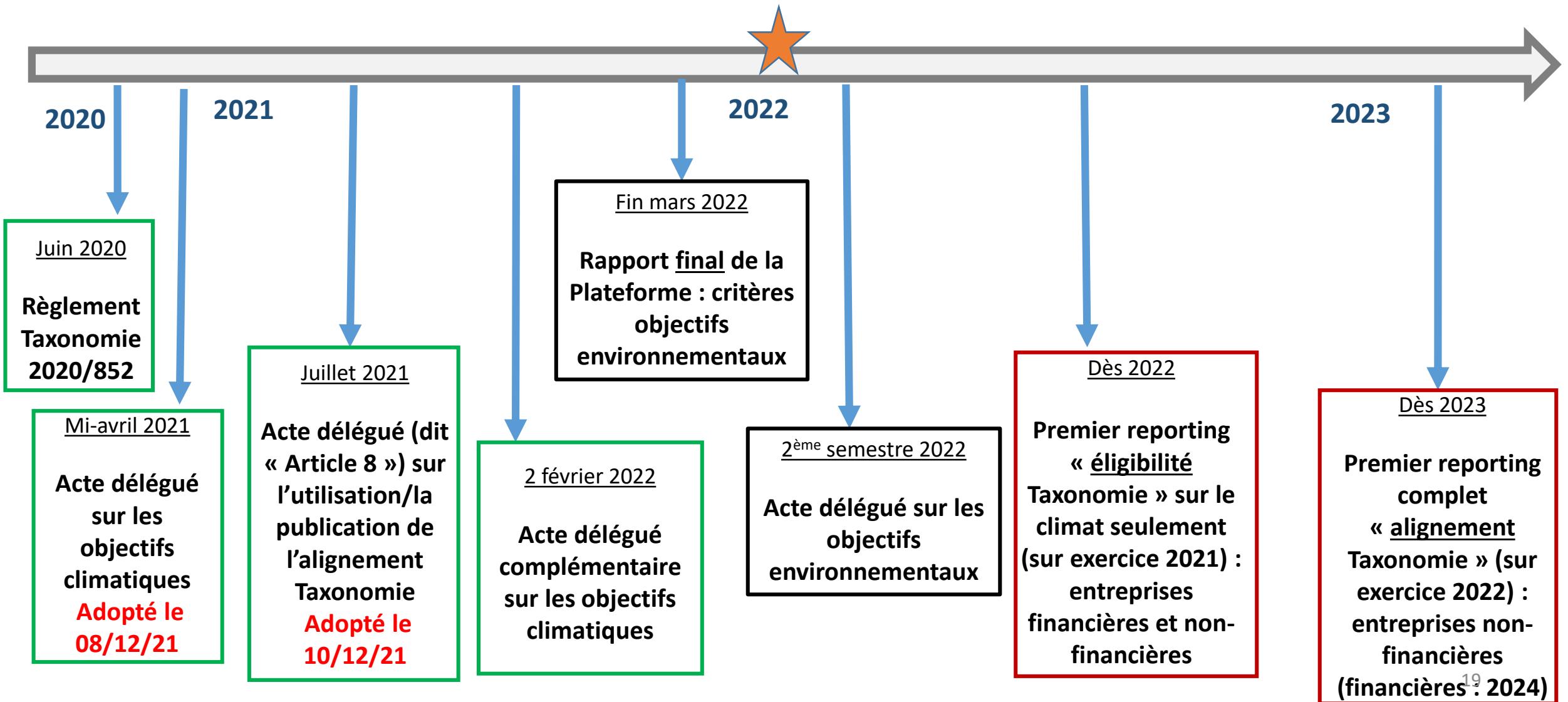
# Les derniers développements (2/2)

Le rapport de la Plateforme sur les critères d'examen techniques relatifs aux 4 objectifs environnementaux

- La Plateforme sur la finance durable a publié le 29 mars 2022 **son rapport final relatif aux 4 objectifs environnementaux**.
- En attente d'un **deuxième rapport couvrant d'autres activités économiques**.
- La Commission sur cette base devra **élaborer son Acte Délégué et ce d'ici la fin de l'année 2022**.

Vers plus de guidance de la Commission européenne ?

# Déploiement et mise en œuvre de la Taxonomie



# Rapport final de la plateforme sur la taxonomie de transition et l'extension de la Taxonomie

- Préconisation d'un rapportage **volontaire** « étendu » y compris sur les efforts de « transition » à partir des 3 niveaux de performance définis par les **seuils de contribution substantielle et DNSH existants**. Exemples :
  - Transition « **Significant Harm** »  « **Intermediate** »
  - Transition « **Intermediate** »  « **Contribution substantielle** »
- Préconisations similaires sur les activités « *Low Environmental Impact* » à faible impact environnemental (hors adaptation).
- Meilleure connaissance de leurs portefeuilles par les **investisseurs** (information « moins binaire »).
- Ces rapportages volontaires pourraient alimenter une **étude d'impact** pour une éventuelle modification future du texte de niveau 1 rendant ce rapportage étendu obligatoire.
- Revue critique des seuils DNSH et de certains problèmes de mise en œuvre « *Some technical screening criteria for DNSH may create interpretation challenges due to legally undefined terms. This is the case for Appendix C of the first Climate Delegated Act, defining TSC for DNSH to the pollution prevention and control objective using legally unclear terms, such as referring to 'essential' uses or 'substances of concern' [...]* » (page 47).

# Vers une taxonomie sociale ?

## Contexte

- La plateforme sur la finance durable a publié le 28 février 2022 son rapport final proposant la mise en place d'une taxonomie sociale.
- Cette ébauche de taxonomie sociale ambitionne de décliner le schéma applicable à la taxonomie environnementale aux sujets sociaux, précisant ainsi les obligations des « *minimum safeguards* » de la taxonomie.
- **Les problématiques environnementales et sociales répondent à des enjeux de natures distinctes et sont basées sur des sous-jacents différents** (respectivement la science et les normes internationales). De ce fait, il apparaîtrait pertinent de dissocier ces deux taxonomies.

## Contenu

- **Dimension verticale:** prise en compte des enjeux sociaux dans la chaîne de production de biens et services
- **Dimension horizontale:** prise en compte des enjeux sociaux relatifs aux parties prenantes
- Une prise en compte des enjeux de **gouvernance** ?

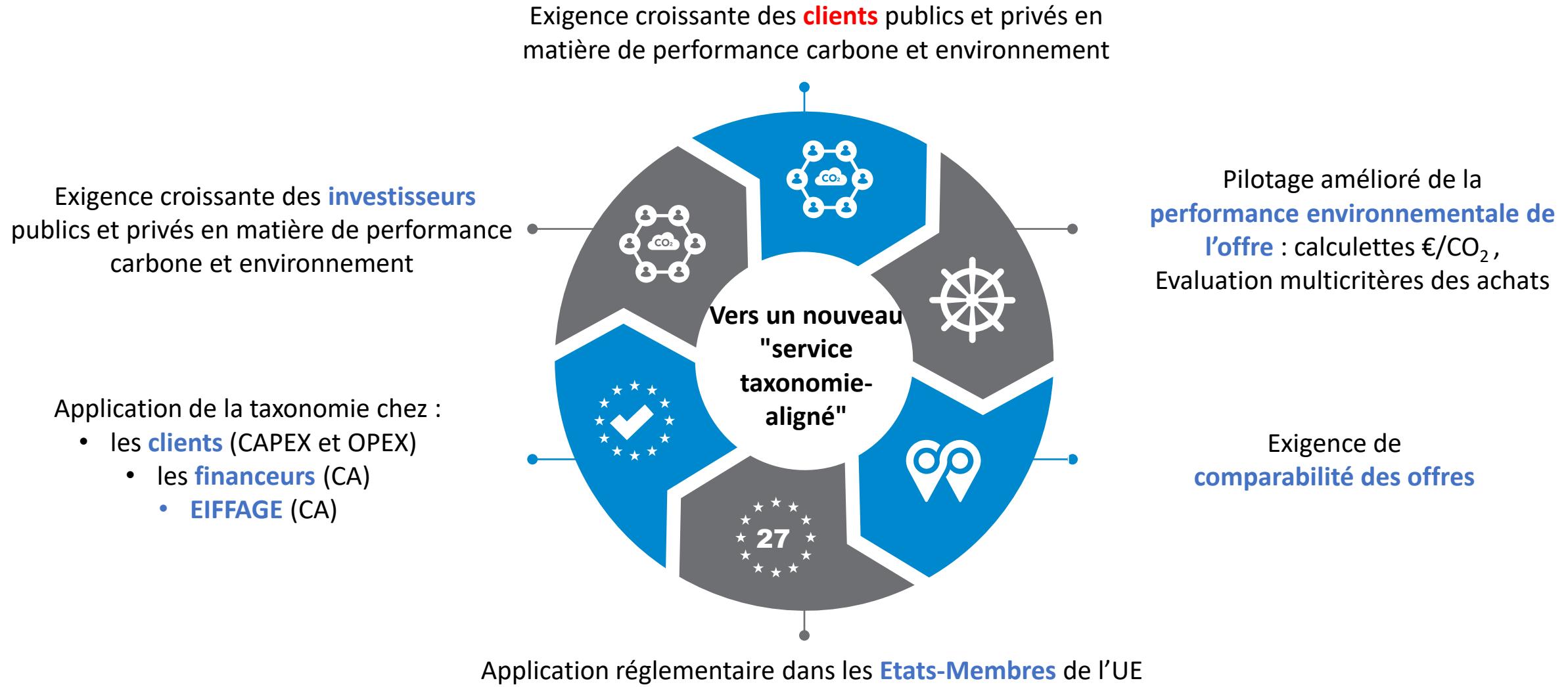


## ***Questions – réponses***

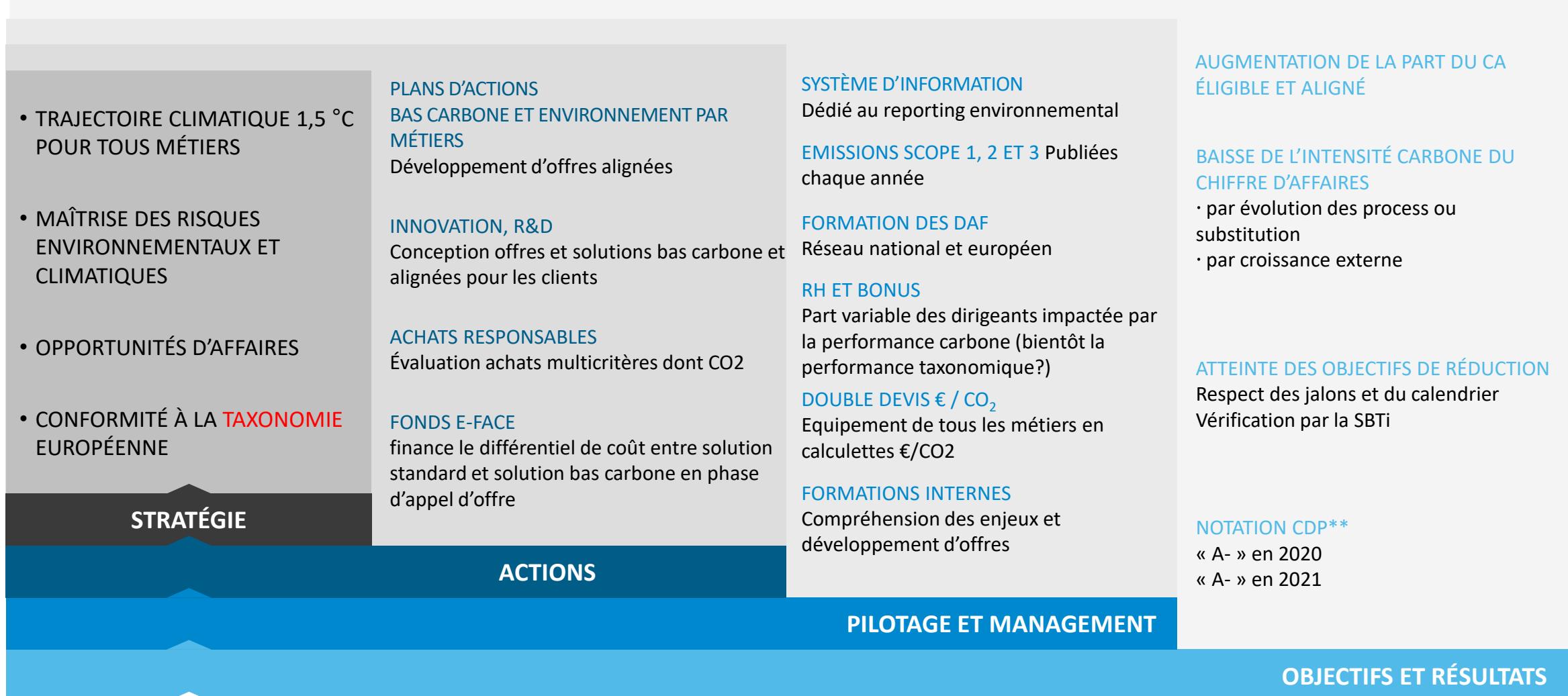
# Retour d'expérience #1

Valérie DAVID, Directrice développement durable et innovation transverse, EIFFAGE

# L'alignement avec la taxonomie, nouvelle exigence des clients et financeurs ?



# La taxonomie contribue à la dynamique de la transition écologique



\* Science-Based Targets initiative \*\* Carbon Disclosure Project

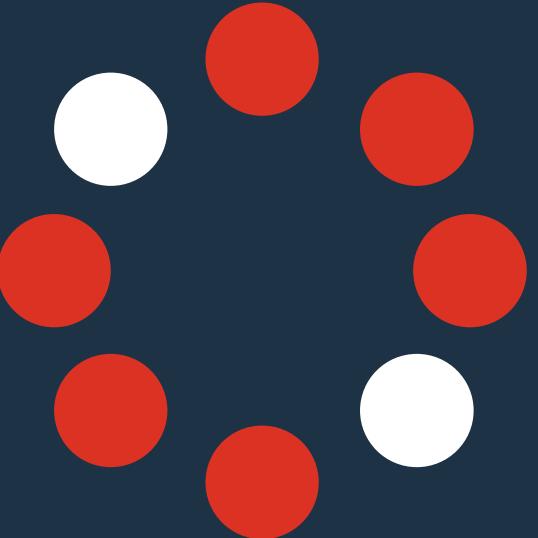


## ***Questions – réponses***



# Retour d'expérience #2

Cécile TEXIER, *Sustainability & CSR Vice President, Alstom*

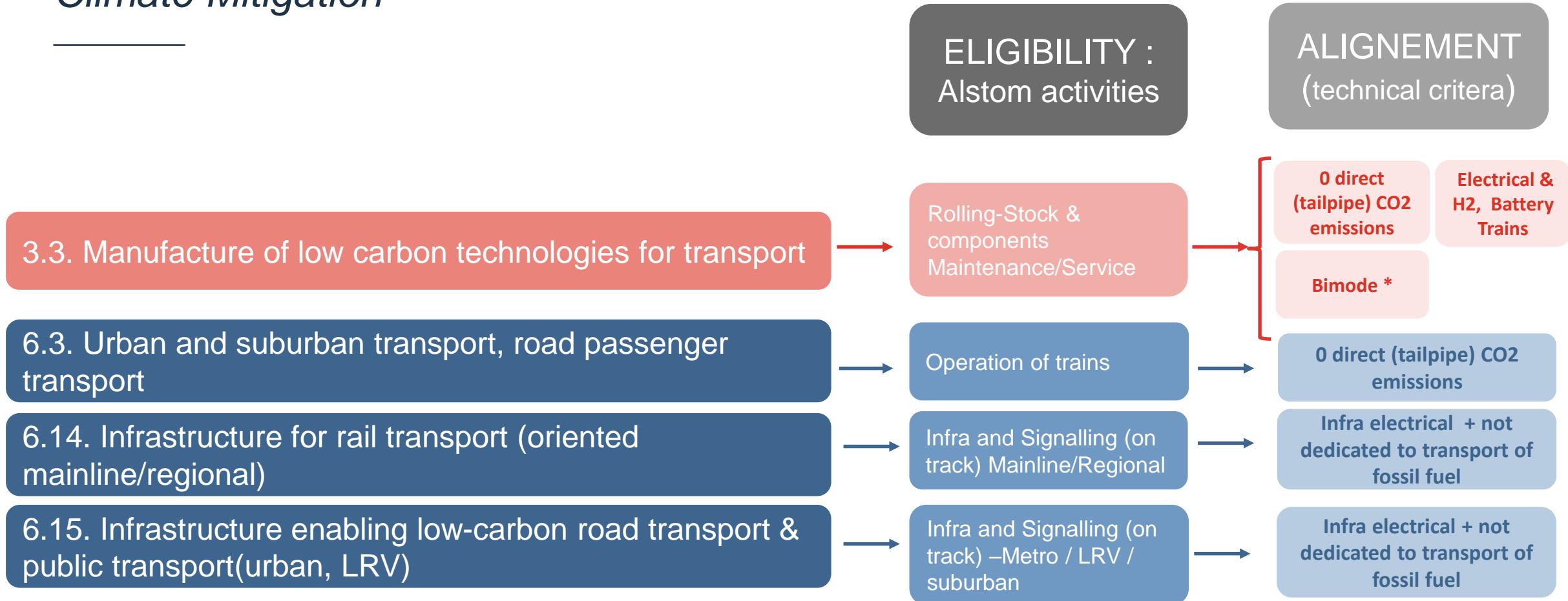


# Agenda

---

1. Comment s'est passé l'adaptation et la préparation à la taxonomie dans votre structure?
2. Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?
3. Quels leviers la taxonomie a soulevé et qu'a-t-elle changé ?

# Secteurs et activités de la Taxonomie Européenne considérés pour l'objectif *Climate Mitigation*



Les activités d'Alstom sont très bien couvertes par les critères d'éligibilité en tant que « habilitantes »  
L'alignement sera analysé cette année sur la base des critères techniques + DNSH + MSS

# Comment s'est passé l'adaptation et la préparation à la taxonomie dans votre structure ?

---

- Exercice fiscal : Avril à Mars
- Démarche lancée assez tot mais aller-retours nombreux du fait des évolutions d'interprétation (ex: NACE CODE, vision de l'OTI, ...)
- Constitution de l'équipe + information des acteurs internes + soutien externe
- Participation à des travaux collectifs : MOVIN 'ON / UNIFE
- Préparation d'un manuel de reporting spécifique – DRY RUN sur les données de Feb22
- Un mode de travail qui reste à industrialiser (exactions et retraitements manuels)

**Une préparation assez fluide pour l'éligibilité / de nombreuses questions pour l'alignement (en cours)**

# Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

---

- Difficultés d'interprétation
  - Eligibilité : levées tardivement avec Q&A de la commission en Fevrier 22
  - Beaucoup de questions pour l'alignement => DNSH (ex: substances dangereuses, resilience)
- Charge et articulation du planning – dans le contexte de l'intégration de Bombardier Transport => données taxonomie à établir après les données finance
- Outils de reporting financier non nécessairement adaptés – granulométrie pas assez fine ou sans reference aux critères clefs. Ex : contrats systèmes, Listing CAPE

**Un très gros travail à fournir pour l'alignement**

## Quels leviers la taxonomie a soulevé et qu'a-t-elle changé ?

---

- Une opportunité significative pour Alstom dont le secteur d'activité est très bien couvert
- Un renforcement des liens ESG / Finance – rapprochement déjà en cours par ailleurs
- Un nouvel élément de communication aux investisseurs

**Sur le long-terme un enjeu majeur pour les investisseurs, le financement de projets clients etc.**



## ***Questions – réponses***

# Retour d'expérience #3

Laurent PICHERAL, Directeur Général Solidarité Groupe, Accor



## ***Questions – réponses***



Prochaine séance

# Devoir de vigilance européen & gouvernance d'entreprise durable

21 juin 2022 | 10h – 12h30

Visioconférence

Lien d'inscription  
<https://forms.gle/SdgkkCqmvaQe9xFc7>

## Juliette ALLIONE

Chargée de mission Reporting RSE et  
Économie Circulaire

[allione@oree.org](mailto:allione@oree.org)  
**01 48 24 31 37**

## Nathalie BOYER

Déléguée Générale

[boyer@oree.org](mailto:boyer@oree.org)

## Benjamin VINCENT

Chargé de mission Reporting RSE et  
Économie Circulaire

[vincent@oree.org](mailto:vincent@oree.org)  
**01 48 24 04 00**



oree